

**Public cible :**

1 groupe d'agents CAF

**Pré-requis :**

Aucun prérequis

**Modalités pratiques**

Durée : 2 jours soit 14h de formation

**Calendrier - Lieux -**

**Modalités d'accès :**

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**

Chantiers locaux

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**

:  
€

**Modalités animation :**

En présentiel

**Intervenant :**

Formateur expert

**Effectif :**

1 groupe d'agents CAF

**Tarification :**

665€/jour de formation -  
frais de l'intervenant inclus

# Formation Droit de la Famille - Séparation et Divorce

MAJ : Vendredi 20 octobre 2023

**Objectifs professionnels :**

A partir de l'état actuel du droit de la famille, appréhender les nouvelles formes de la parentalité, l'évolution des familles, les enjeux et la complexité des situations de séparation.

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Connaître le droit des personnes et de la famille en lien avec les prestations ayant un impact sur l'évolution de la cellule familiale : les différentes structures familiales, les séparations, les divorces, la résidence alternée, la filiation...
- Etre capable de mieux informer les allocataires, de les orienter vers le bon interlocuteur.
- Appréhender les enjeux et la complexité des situations de séparations.
- Donner du sens à sa pratique professionnelle en lien avec le Droit de la famille.

**Contenu :**

**1<sup>ère</sup> partie : L'ORGANISATION JURIDICTIONNELLE**

L'organisation juridictionnelle sera abordée par le biais d'illustrations pratiques présentées par l'Avocate, à l'occasion de chacun des points traités. Un document composé d'un tableau récapitulatif sera également remis aux stagiaires.

Les actes qui ponctuent la procédure : jugement, ordonnance, arrêt, assignation ou requête, notification, etc. (travail sur documents réels).

Les acteurs de la justice, dont le juge des enfants, le juge des affaires familiales, le procureur : qui fait quoi ? Fonctions, attributions, compétences.

**Le rôle du Bureau d'Aide Juridictionnelle (fonctionnement, délais, conditions, etc)**

**Les délais devant le Juge aux Affaires Familiales**

## **2<sup>ème</sup> partie : LE STATUT FAMILIAL**

### **LE DROIT DU COUPLE** (En fonction des besoins identifiés par les stagiaires)

#### I - **Le Mariage** (loi du 20 septembre 1972 et dans le code civil articles 63 à 76 et 144 à 164)

- Conditions du mariage
  - Âge, prohibitions
  
- Effets du mariage
  - Effets personnels : devoir - fidélité - secours - assistance
  - Effets matériels ou financiers :
  
- Les régimes matrimoniaux - le statut primaire impératif :
  - Séparations de biens
  - Régimes communautaires
  
- Cas du mariage à l'étranger

#### II - **Pacs - Concubinage** (loi n°99-944 du 15 novembre 1999, loi n°2006-728 du 23 juin 2006, décret n°2009-1591 du 17 décembre 2009)

- Définitions
- Conditions
- Effets personnels, matériels, dettes

#### III - **Les séparations**

- Procédures et études des **différents types de divorces** (loi n° 2004-439 du 26 mai 2004)
  - **les avancées de la nouvelle procédure de divorce**

### en terme de temps et de dématérialisation

- Les conséquences du divorce
  - Les conséquences personnelles du divorce
    - Conséquences entre époux
    - Conséquences vis-à-vis des enfants
- Les conséquences financières
  - Pensions alimentaires (généralités et moyens de leur exécution)
  - Les prestations compensatoires
  - Les dommages et intérêts
  - La liquidation du régime matrimonial
- Rupture du **Pacs**
  - Procédures et conséquences
- Rupture de **Concubinage**
  - Conséquences
- Médiation familiale (*Décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010*)

### IV - Les violences au sein du couple et la protection des victimes

- Les ordonnances de protection
- Le système Bracelet Anti-Rapprochement

### V - Le décès

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs et du concubin survivants
- Le cas du décès d'un parent d'enfant mineur

## 3<sup>ème</sup> partie : DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

### I - Le droit de la filiation (en fonction des besoins identifiés par les stagiaires)

*(Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005)*

- L'enfant :
  - Établissement de la filiation
  - Contestation de la filiation
  
- L'enfant adopté
  - Adoption plénière
    - Conditions
    - Effets
  
  - Adoption simple
    - Conditions
    - Effets

II - **L'autorité parentale** (en fonction des besoins identifiés par les stagiaires)

*(Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002)*

- Les titulaires de l'autorité parentale
  - Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »
  - Parent(s) vivant seul(s)
  
- Les conditions pour l'exercer
  - L'exercice de l'autorité parentale
  - L'intérêt de l'enfant
  
- Droit de visite et d'hébergement
- Droit d'éducation
- L'obligation alimentaire (*article 205 du code civil*)
- Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires.
- **Jurisprudence**

### III - **Le nom de famille**

*(Loi du 4 mars 2002, entrée en vigueur le 01 janvier 2005)*

- Attribution du nom de famille

### IV- **Droits de l'enfant**

*(Article 375-1 et suivants du Code Civil)*

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands-parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

### **Suppressions déjà effectives :**

- des fiches d'état civil ;
- des notions d'enfants légitimes, naturels, adultérins, remplacés par la notion d'enfant
- de l'expression « droit de garde », remplacée par la notion « de droit de résidence »

---

### **Méthodes mobilisées :**

Apports théoriques

Cas pratiques exposés par les participants : apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle

Réflexions et échanges entre les participants et les intervenants

Documents écrits illustrant et soutenant les propos

---

### **Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

**Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes**

**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**

**vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**